

Un nouveau dispositif d'hébergement temporaire pour accompagner les personnes âgées après une hospitalisation

6 octobre 2025



Avec l'appui de 70 EHPAD volontaires, l'Agence Régionale de Santé Occitanie met en place un nouveau dispositif qui permet aux personnes âgées d'intégrer temporairement un EHPAD après une hospitalisation ou en cas de défaillance soudaine d'un aidant. L'objectif de cette solution, prise en charge à 100 %, est de proposer un cadre sécurisé pour préparer un retour à domicile dans de bonnes conditions.

En Occitanie, près d'un tiers de la population aura plus de 60 ans d'ici 2030 et les personnes âgées de 85 ans et plus représenteront 6,3 % de la population en 2040*. Cette évolution représente un défi majeur en matière de santé et d'accompagnement. L'augmentation du nombre de personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie implique de renforcer l'offre de soins de proximité, de soutenir les aidants familiaux et de développer des solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins de nos séniors. *Source INSEE 2023*

Un hébergement temporaire en EHPAD pour favoriser un retour sécurisé à domicile

EN PRATIQUE

Après une chute, Yvette, 95 ans, sort de l'hôpital mais ne peut pas rentrer immédiatement chez elle : son logement doit être réaménagé et une aide quotidienne mise en place. Plutôt que de précipiter son retour dans des conditions inadaptées, l'assistante sociale lui propose un accueil temporaire dans un EHPAD proche, grâce au dispositif HT-SH. Pendant trente jours, renouvelables si besoin, Yvette est hébergée et accompagnée sans reste à charge, le temps que sa famille organise l'aide à domicile et réalise les travaux nécessaires. Ainsi, son retour pourra se faire en toute sécurité, dans un cadre adapté à ses nouveaux besoins.

Financé par l'ARS Occitanie, l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HT-SH) permet à une personne âgée d'intégrer temporairement un EHPAD dans deux situations :

- lorsque son retour à domicile est momentanément impossible après une hospitalisation, mais que son état de santé ne nécessite plus de soins médicaux hospitaliers
- ou lorsque son aidant se trouve soudainement dans l'incapacité de continuer à accompagner son proche en perte d'autonomie.

Ce dispositif, **sans reste à charge pour le bénéficiaire**, propose une durée d'accueil maximale de 30 jours, **renouvelable une fois**. Ses objectifs : éviter les séjours prolongés à l'hôpital qui peuvent fragiliser l'autonomie des personnes âgées et prévenir les ré-hospitalisations.

Une solution disponible aussi en cas de défaillance soudaine d'un proche aidant

Paul doit subir doit subir une opération l'immobilisant quinze jours, il est inquiet : qui prendra soin de son père de 90 ans, atteint d'Alzheimer, durant son absence ? Avant, il aurait été contraint de chercher dans l'urgence une solution difficile à mettre en place. Aujourd'hui, grâce au dispositif HT-SH, il peut organiser sereinement un accueil temporaire de son père dans un EHPAD voisin. Ainsi, Paul peut se consacrer à sa santé, l'esprit apaisé, en sachant que son père sera accompagné et en sécurité.

En Occitanie, le dispositif peut aussi être mobilisé en cas d'absence soudaine de l'aidant (décès, hospitalisation non programmée...).

Il est destiné à répondre à **une situation d'urgence**. Il ne remplace pas l'hébergement temporaire classique en EHPAD, solution destinée à permettre à l'aidant de s'absenter ponctuellement ou de passer le relais (répit de l'aidant, hospitalisation programmée de l'aidant...).

Comment en bénéficier ?

- Cette solution s'adresse **aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie** (GIR 1 à 4) en provenance :

- **de l'hôpital** : L'établissement de santé formule la demande d'admission en hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation pour sécuriser cette transition sur le site [via trajectoire](#).
- **du domicile** : Le médecin traitant, le professionnel libéral, les services de soins à domicile (HAD, SAD...) ou l'aidant lui-même peuvent formuler la demande d'admission en hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation sur le site [via trajectoire](#).

Aujourd'hui en Occitanie, **70 EHPAD** dans 12 départements ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS et proposent déjà **107 places** dédiées.

